

CONDITIONS D'UTILISATION DU PACK MOBILITE

1. OBJET DES CONDITIONS D'UTILISATION

Les présentes conditions d'utilisation (ci-après « Conditions ») ont pour objet d'encadrer l'utilisation du pack Mobilité. Le pack Mobilité est une offre, proposée par SNCF Voyageurs – TER, de bienvenue à durée limitée pour toute souscription d'un abonnement annuel TER par de **nouveaux clients** abonnés jeunes et tout public des régions, hors Bretagne, (ci-après « le Produit »). Souscription à partir du 11 septembre.

2. DESCRIPTION DU PACK MOBILITE

2.1. COMPOSITION DU PACK MOBILITE

Pour toutes les régions (hors Bretagne)		
Partenaire	Offre	Quantité
Citiz	10€ de réduction sur la première course d'un nouvel utilisateur	10 000 jeunes 25 000 tout public (au total, 35 000 codes disponibles)
OUICAR	10% de réduction sur le montant de la première location d'un nouvel utilisateur sur OUICAR	5000 jeunes 5 000 tout public (au total, 10 000 codes disponibles)
OUIGO	10€ de réduction sur l'achat d'un billet de train OUIGO	5000 jeunes 5 000 tout public (au total, 10 000 codes disponibles)
UBER	10€ de réduction sur la première course d'un nouvel utilisateur (valable une seule fois)	1 750 jeunes 1 750 tout public (au total, 3500 codes disponibles)
DECATHLON	Profitez d'un test de vélo pliant gratuit ou d'une trottinette pendant 29 jours	10 000 jeunes 35 000 tout public (au total, 45 000 codes disponibles)
INDIGO WEEL	2€ de réduction sur la location d'un vélo	100 jeunes et 900 tout public (au total, 1 000 codes disponibles)

2.2. CONDITIONS D'OBTENTION DU PRODUIT

2.2.1 – ELIGIBILITE

Le Produit est réservé à tous nouveaux clients abonnés annuels TER jeunes et tout public (hors Bretagne).

2.2.2 – CONDITIONS D'ADHESION

Tout nouveau client qui souscrit un abonnement annuel TER jusqu'au (10) du mois actuel recevra un mail avec la liste des avantages chez les différents partenaires (**dans la limite des stocks disponibles**) dans les **cinq (5) derniers jours du mois en cours**.

Tout nouveau client qui souscrit un abonnement annuel TER à partir du onze (11) du mois actuel recevra un mail avec la liste des avantages chez les différents partenaires (**dans la limite des stocks disponibles**) dans les **cinq (5) derniers jours du mois suivant**.

2.3– UTILISATION DES OFFRES DES PARTENAIRES

Pour toutes les régions (hors Bretagne)		
Partenaire	Utilisation	Durée de validité
Citiz	Nouveaux inscrits : inscription en ligne (mobile ou internet) ou en agence. Les frais d'inscription demeurent (sauf accord local) pour 10€ et constituent un test de la Carte de Crédit. Ensuite le Crédit Conso constitue une remise sur la première utilisation.	Code valable jusqu'au 31/08/2021.
OUICAR	Pour bénéficier du bon de réduction OUICAR, le client doit créer un compte sur le site www.ouicar.fr . Lorsqu'il réserve une location, il peut choisir d'utiliser son code avantage en le renseignant lors du paiement.	Code valable jusqu'au 31/08/2021
OUIGO	Le code OUIGO est valable pour toute réservation de billet OUIGO sur ouigo.com ou l'application OUIGO.	Code valable jusqu'au 31/08/2021
UBER	Code valable sur le site internet et sur l'application (valable une seule fois).	Code valable jusqu'au 31/08/2021.
DECATHLON	Ce code est utilisable en magasin Décathlon sur présentation du numéro d'abonné TER.	Code valable jusqu'au 31/08/2021.
Indigo Weel	2€ de crédit. Code valable une seule fois par utilisateur et cumulable avec d'autres promotions.	Code valable jusqu'au 31/08/2021

3. PERTE OU VOL

La perte ou le vol d'un ou plusieurs codes avantage correspondant à une offre du Produit ne peut en aucun cas donner lieu à un remboursement. Le montant des codes avantages correspondant à une offre du Produit ne feront l'objet d'aucun échange en espèce.

4. RECLAMATIONS

Toute demande relative au Produit est à adresser au service clientèle de la région concernée (ci-après dénommé le « Service Client »).

5. RESPONSABILITE

La responsabilité de SNCF Voyageurs ne saurait être engagée au titre de l'utilisation des codes avantage correspondant à une offre du Produit proposée par un partenaire. C'est pourquoi SNCF Voyageurs ne sera aucunement tenue responsable de l'inexécution de tout ou partie des prestations par les partenaires.

6. DISPOSITIONS DIVERSES

La nullité de l'une des dispositions des Conditions n'emporte pas la nullité des autres. Les dispositions valides demeurent. Lorsque la nullité des dispositions précitée n'empêche pas l'application des présentes Conditions, lesdites dispositions déclarées nulles seront alors remplacées par SNCF Voyageurs.

7. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes Conditions sont régies par le droit français.



Conformément à l'article 4 des présentes, toute réclamation relative au Produit doit être formulée auprès du Service Client des régions concernées.

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou à l'exécution des Conditions pourra, en cas de différend non résolu après une demande préalable auprès du Service Client, être soumise à une procédure de médiation. Ladite procédure de médiation est mise en œuvre de la façon suivante :

- en contactant le Médiateur SNCF Voyageurs (ci-après le « Médiateur ») par courrier à l'adresse suivante : TSA 37701 – 59973 Tourcoing Cedex ou par internet sur le site <https://www.sncf.com/fr/service-client/gestion-des-litiges/mediateur-sncf/saisir-le-mediateur>. Les principes et les règles applicables à la saisine du Médiateur SNCF Voyageurs sont définis par le Protocole de médiation signé le 5 février 2016 et accessible sur le site internet du Médiateur. Le Protocole est également joint au rapport annuel du Médiateur, lui aussi accessible en ligne.

- et/ou en accédant à la plateforme européenne de résolution des litiges en ligne à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/odr>.

Les nouveaux clients abonnés jeunes et tout public des régions restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation et, en cas de recours à la médiation, lesdits clients et SNCF Voyageurs sont libres d'accepter ou de refuser la solution proposée par le Médiateur.

A défaut d'accord amiable, tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution des Conditions Générales de Vente sera de la compétence exclusive des tribunaux français.